

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 8 mai 2023, 19 h 00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Marc-André Larrivée, Maire**

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents les conseillers :

Monsieur Philippe Carroll, Madame Anne-Marie Martel et madame Suzie Ouellet, monsieur Jacques Vachon et monsieur Jocelyn Fournier, le tout formant quorum sous la présidence de Marc-André Larrivée, Maire.

Assiste également à l'assemblée M^{me} Chantal Tremblay, Directrice générale et Greffière trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Absente : Madame Lucienne V. Ouellet

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente :

- Avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 4 mai 2023 soit au plus tard deux (2) jours avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

Chantal Tremblay
Greffière-trésorière

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE;
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADMINISTRATION;
 - 4.1 RELOCALISATION DU BUREAU MUNICIPAL;
 - 4.2 MANDAT CONSULTANT
5. PÉRIODE DE QUESTIONS ;
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Madame Anne-Marie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 4.2.

4. ADMINISTRATION

- 4.1 Attendu que suite au bilan de santé de l'immeuble sis au 70 chemin Kempt, l'immeuble n'est plus considéré sécuritaire pour la santé des employés ;

Attendu que le bureau doit être relocaliser ;

4. ADMINISTRATION

4.1 Attendu que suite au bilan de santé de l'immeuble sis au 70 chemin Kempt, l'immeuble n'est plus considéré sécuritaire pour la santé des employés ;

Attendu que le bureau doit être relocaliser ;

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll, conseiller, d'accepter la soumission de Les Maison Ouellet pour une roulotte 12 x 60 usagée (2019) au prix de 65 500 \$ + taxes, plus le transport aller au coût de 950 \$.

La directrice est autorisée à signer tout document relatif au contrat d'achat et à faire les dépenses relatives à l'installation de ladite roulotte.

4.1 MANDAT - CONSULTANT

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Jean Robidoux, consultant, pour la préparation de la demande de subvention au PRACIM pour le projet de centre communautaire de Grand-Métis, d'en faire le dépôt au PGAMR ainsi que le suivi. La demande doit être envoyer au plus tard le 31 mai 2023.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la réunion.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 32 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la présente séance.

M. Marc-André Larrivée, Maire Chantal Tremblay, Dir. gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2023